



**AUTOMOBILE CLUB
PRÉVENTION**

LA MOBILITÉ EN SÉCURITÉ

LE CONTRAT DE PRÉVENTION MOBILITÉ

> **Pack 1**



Automobile Club Prévention
9 rue d'Artois - 75008 Paris

Tél. : 01 40 68 38 60 / Mail : entreprise@acprevention.fr

www.acprevention.fr

L'accident n'est pas une fatalité !

LE CONTRAT PREVENTION MOBILITÉ

PACK 1

AGIR SUR LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

Agir en prévention est devenu aujourd'hui une obligation incontournable, notamment dans la définition et la mise à jour du Document Unique, obligation pour toutes les entreprises, à partir d'un salarié.

De plus, le risque routier est la 1^{ère} cause d'accident mortel au travail. Les accidents de la route, quels qu'ils soient, coûtent très cher, 3 à 5 fois le montant des primes d'assurance sans compter les consommations et les coûts d'entretien excessifs.

Agir sur le risque routier c'est bien et utile, mais comment, avec qui, pour quel coût, quand ?

LES CONTRATS DE PRÉVENTION MOBILITÉ D'AUTOMOBILE CLUB PREVENTION

Ils ont pour but :

- d'aider l'entreprise à satisfaire à ses obligations légales ;
- de diminuer de 50 % ses accidents de la route ;
- de réduire ses coûts de réparation et de consommation.

Conseillé, guidé, informé et motivé pour mieux comprendre le risque routier et les atouts d'une conduite sécurisée, moderne et responsable.

PACK 1

- ▶ **Positionnement Risque routier et Document Unique** (*entretien de 20 à 30 minutes pour situer votre niveau d'accidentalité et la mise à jour de votre document unique d'évaluation des risques / assistance téléphonique pour tout conseil en matière de prévention du risque auto*)
- ▶ **Boîte à outil du dirigeant à disposition sur le site Internet** (*à disposition des exemples de support : chartes, notes de services, fiches de conduite...*)
- ▶ **Veille juridique envoyée régulièrement par newsletter/mail**
- ▶ **Assistance téléphonique pour toute question, tout conseil relatif au risque routier.**

Les services, prestations ou ventes de produits sont soumis à des conditions d'application figurant aux conditions générales du contrat de prévention mobilité, disponibles sur simple demande au 01 40 68 38 60 ou à Automobile Club Prévention, 9 rue d'Artois, 75008 Paris.



**AUTOMOBILE CLUB
PRÉVENTION**

LA MOBILITÉ EN SÉCURITÉ

LE CONTRAT DE PRÉVENTION MOBILITÉ

> **Pack 2**



285 €
HT/AN

Automobile Club Prévention
9 rue d'Artois - 75008 Paris

Tél. : 01 40 68 38 60 / Mail : entreprise@acprevention.fr

www.acprevention.fr

L'accident n'est pas une fatalité !

LE CONTRAT PREVENTION MOBILITÉ

PACK 2

AGIR SUR LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

Agir en prévention est devenu aujourd'hui une obligation incontournable, notamment dans la définition et la mise à jour du Document Unique, obligation pour toutes les entreprises, à partir d'un salarié.

De plus, le risque routier est la 1^{ère} cause d'accident mortel au travail. Les accidents de la route, quels qu'ils soient, coûtent très cher, 3 à 5 fois le montant des primes d'assurance sans compter les consommations et les coûts d'entretien excessifs.

Agir sur le risque routier c'est bien et utile, mais comment, avec qui, pour quel coût, quand ?

LES CONTRATS DE PRÉVENTION MOBILITÉ D'AUTOMOBILE CLUB PREVENTION

Ils ont pour but :

- d'aider l'entreprise à satisfaire à ses obligations légales ;
- de diminuer de 50 % ses accidents de la route ;
- de réduire ses coûts de réparation et de consommation.

Conseillé, guidé, informé et motivé pour mieux comprendre le risque routier et les atouts d'une conduite sécurisée, moderne et responsable.

PACK 2

► **Positionnement Risque routier et Document Unique** (entretien de 20 à 30 minutes pour situer votre niveau d'accidentalité et la mise à jour de votre document unique d'évaluation des risques / assistance téléphonique pour tout conseil en matière de prévention du risque auto)

► **Assistance téléphonique pour toute question, tout conseil relatif au risque routier.**

► **Boîte à outil du dirigeant à disposition sur le site Internet** (à disposition des exemples de support : chartes, notes de services, fiches de conduite...)

► **10 entretiens pédagogiques post-accidents** (pour 10 salariés maximum ayant eu un accident et voulant expliquer à un expert et comprendre ce qui s'est passé et comment il aurait sans doute pu l'éviter)

► **Formation continue** (1 journée de formation sécurité sur piste pour 1 personne)

► **Un entretien tous les 6 mois** (sur les évolutions constatées et sur les actions éventuelles pour consolider ou corriger certaines situations)

► **Veille juridique envoyée régulièrement par newsletter/mail**

► **1 forum de discussion** (pour échanger, témoigner, comparer)

► **1 revue de presse bimensuelle** (sur toute l'actualité automobile et sécurité routière)

► **Contrat Mobilité Pro** (pour 1 ou 2 personnes) :

- **Assistance et Protection Juridique automobile** (conseils juridiques personnalisés ou intervention en cas de litige dans toutes les situations liées à l'automobile)
- **Stages de récupération de points gratuits**
- **Services Joker** (raccourci en cas d'impossibilité de reprendre le volant, en cas de mise en fourrière de votre véhicule ou de retrait immédiat de permis)
- **Motivation des salariés** (information, conseil, assistance dans le domaine automobile, réductions dans le cadre du programme Show your Card!...)

Les services, prestations ou ventes de produits sont soumis à des conditions d'application figurant aux conditions générales du contrat de prévention mobilité, disponibles sur simple demande au 01 40 68 38 60 ou à Automobile Club Prévention, 9 rue d'Artois, 75008 Paris.



**AUTOMOBILE CLUB
PRÉVENTION**

LA MOBILITÉ EN SÉCURITÉ

LE CONTRAT DE PRÉVENTION MOBILITÉ

> Pack 3



285 € HT/AN
+ 42 € HT/AN
PAR PERSONNE
dès 5 salariés
(tarif dégressif)

Automobile Club Prévention
9 rue d'Artois - 75008 Paris

Tél. : 01 40 68 38 60 / Mail : entreprise@acprevention.fr

www.acprevention.fr

L'accident n'est pas une fatalité !

LE CONTRAT PREVENTION MOBILITÉ

PACK 3

AGIR SUR LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

Agir en prévention est devenu aujourd'hui une obligation incontournable, notamment dans la définition et la mise à jour du Document Unique, obligation pour toutes les entreprises, à partir d'un salarié.

De plus, le risque routier est la 1^{ère} cause d'accident mortel au travail. Les accidents de la route, quels qu'ils soient, coûtent très cher, 3 à 5 fois le montant des primes d'assurance sans compter les consommations et les coûts d'entretien excessifs.

Agir sur le risque routier c'est bien et utile, mais comment, avec qui, pour quel coût, quand ?

LES CONTRATS DE PRÉVENTION MOBILITÉ D'AUTOMOBILE CLUB PREVENTION

Ils ont pour but :

- d'aider l'entreprise à satisfaire à ses obligations légales ;
- de diminuer de 50 % ses accidents de la route ;
- de réduire ses coûts de réparation et de consommation.

Conseillé, guidé, informé et motivé pour mieux comprendre le risque routier et les atouts d'une conduite sécurisée, moderne et responsable.

PACK 3

- ▶ **Positionnement Risque routier et Document Unique** (entretien de 20 à 30 minutes pour situer votre niveau d'accidentalité et la mise à jour de votre document unique d'évaluation des risques / assistance téléphonique pour tout conseil en matière de prévention du risque auto)
- ▶ **Assistance téléphonique pour toute question, tout conseil relatif au risque routier.**
- ▶ **Boîte à outil du dirigeant à disposition sur le site Internet** (à disposition des exemples de support : chartes, notes de services, fiches de conduite...)
- ▶ **10 entretiens pédagogiques post-accidents** (pour 10 salariés maximum ayant eu un accident et voulant expliquer à un expert et comprendre ce qui s'est passé et comment il aurait sans doute pu l'éviter)
- ▶ **Formation continue** (2 heures par salarié et par an, à cumuler ou à mutualiser selon les besoins, pour mener des actions de formations ciblées et prioritaires)
- ▶ **Un entretien tous les 6 mois** (sur les évolutions constatées et sur les actions éventuelles pour consolider ou corriger certaines situations)
- ▶ **Veille juridique envoyée régulièrement par newsletter/mail**
- ▶ **1 forum de discussion** (pour échanger, témoigner, comparer)
- ▶ **1 revue de presse bimensuelle** (sur toute l'actualité automobile et sécurité routière)
- ▶ **Contrat Mobilité Pro** (prise en charge du dirigeant et des salariés désignés - tarif dégressif en fonction du nombre de personnes) :
 - **Assistance et Protection Juridique automobile** (conseils juridiques personnalisés ou intervention en cas de litige dans toutes les situations liées à l'automobile)
 - **Stages de récupération de points gratuits**
 - **Services Joker** (raccourci en cas d'impossibilité de reprendre le volant, en cas de mise en fourrière de votre véhicule ou de retrait immédiat de permis)
 - **Motivation des salariés** (information, conseil, assistance dans le domaine automobile, réductions dans le cadre du programme Show your Card!...)

Les services, prestations ou ventes de produits sont soumis à des conditions d'application figurant aux conditions générales du contrat de prévention mobilité, disponibles sur simple demande au 01 40 68 38 60 ou à Automobile Club Prévention, 9 rue d'Artois, 75008 Paris.